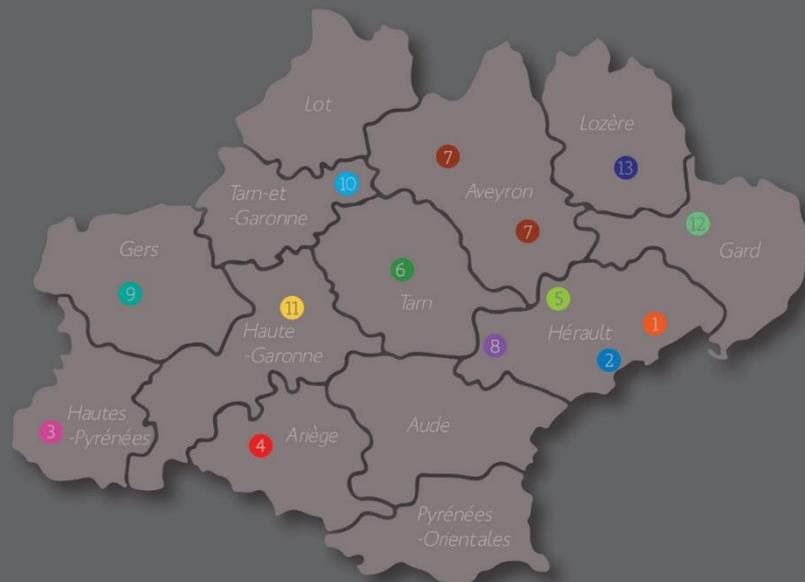




UNION RÉGIONALE
OCCITANIE

RAPPORTS 2017 ET ORIENTATIONS 2018



Artisans du changement environnemental





Sommaire

I. FICHE DE PRESENTATION	3
1. LES CPIE, ARTISANS DU CHANGEMENT ENVIRONNEMENTAL	3
2. L'URCPIE OCCITANIE	4
II. RAPPORT MORAL	6
III. RAPPORT D'ACTIVITES	7
1. VIE ASSOCIATIVE ET FONCTIONNEMENT	7
2. REPRESENTATIONS & PARTENARIATS	8
3. COMMUNICATION & PROMOTION	9
4. ACCOMPAGNEMENT & MUTUALISATION	10
5. PROGRAMME D' ACTIONS	12
IV. RAPPORT FINANCIER	16
1. COMPTES DE RESULTATS 2017	16
2. BILAN 2017	18
V. ORIENTATIONS ET BUDGET PREVISIONNEL 2018	18
1. ORIENTATIONS 2018	18
2. BUDGET PREVISIONNEL 2018	20
VI. ANNEXES	21
1. LISTE DU CONSEIL D' ADMINISTRATION 2017	
2. ORGANIGRAMME D' ACTIONS 2017-2018	
3. SOCLE COMMUN « JARDINER AU NATUREL »	
4. SOCLE COMMUN « PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 2017 »	
5. PROGRAMME OBSA 2017-2018 > SCHEMA D' ACTIONS	
6. PROGRAMME AMBROISIE 2017-2019 > SCHEMA D' ACTIONS	
7. PROGRAMME TRAME VERTE ET BLEUE 2017-2018 > SCHEMA D' ACTIONS	
8. PROGRAMME ZERO-PHYTO 2017-2018 > SCHEMA D' ACTIONS	



I. Fiche de présentation

1. Les CPIE, artisans du changement environnemental

Associations labellisées et organisées en réseau, les CPIE agissent pour que les questions environnementales soient prises en compte dans les décisions, les projets et les comportements des organisations et des personnes (collectivités, associations, entreprises, individus). Tous les CPIE ont deux grandes missions en faveur du développement durable des territoires :

- Être force de proposition et accompagner les acteurs (collectivités, associations, entreprises) pour concevoir et mettre en œuvre leurs projets environnement ;
- Réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour tous les publics ;



De création interministérielle en 1972, le label CPIE est géré par l'Union nationale des CPIE depuis 1982. CPIE est une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Attribué pour 10 ans, le label « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » (CPIE) est fondé sur une dizaine de critères, socle commun à tous les CPIE.

Le label témoigne d'un ancrage territorial fort pour les associations qui se définit par :

- Un territoire d'action défini et pertinent,
- Des liens structurants avec les acteurs de ce territoire,
- Une connaissance fine du territoire,
- Une reconnaissance par les acteurs du territoire,

Le label caractérise les modes d'agir des CPIE par 3 verbes d'actions, chercher, développer, transmettre et 3 valeurs, une approche humaniste de l'environnement, la promotion de la citoyenneté, le respect de la démarche scientifique

- Une approche humaniste de l'environnement vise à l'épanouissement de l'homme dans la complexité de son milieu de vie
- La promotion de la citoyenneté se fait par l'appropriation des connaissances pour développer Le regard critique de nos concitoyens, face aux obscurantismes et aux idées reçues
- Le respect de la démarche scientifique qui a pour objectif de mettre chaque citoyen en capacité d'agir pour contribuer au débat public, à la décision sur les choix environnementaux qui se posent et leurs impacts

Le pouvoir d'agir des citoyens et des acteurs des territoires est au cœur de la charte et des valeurs du label CPIE pour accélérer le changement environnemental par les changements de comportements. Le label engage également les associations dans une démarche de progrès et d'amélioration continue.

Les CPIE réunissent des bénévoles et une équipe salariée au service de leur projet associatif. Chaque CPIE agit sur un territoire cohérent d'intervention, dont il connaît les enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels. Il coopère avec tous les acteurs, publics ou privés, concernés par l'environnement et le développement durable. Sur leurs territoires respectifs, les CPIE interviennent dans de nombreux domaines liés à la transition énergétique et écologique (agriculture, alimentation, biodiversité, climat, déchets, DD/agenda 21, eau, énergie, santé...) et auprès d'une diversité de publics (citoyens, des élus et agents des collectivités, des acteurs socioprofessionnels...)

Les CPIE en France :

- 80 CPIE
- 16 unions régionales
- Plus de 900 salariés
- 10 000 adhérents dont plus de 1 000 personnes morales (collectivités, associations, établissements publics)



2. L'URCPIE Occitanie

Issu de la fusion des territoires, l'URCPIE Midi-Pyrénées et les CPIE du Languedoc-Roussillon se sont réunis pour créer en 2017, l'association « **Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement d'Occitanie** ».

Elle a pour objet de :

- Représenter les associations de la région labellisées CPIE par l'Union nationale des CPIE, auprès ou au sein des instances régionales et/ou interrégionales et/ou nationales où sont traités ou débattus les sujets d'engagement des CPIE conformément aux critères de leur label,
- Promouvoir en région et/ou inter-régions, les valeurs, modes d'agir et domaines d'activités des CPIE,
- Favoriser les échanges et la mutualisation d'expériences et de moyens entre les associations de la région, labellisées « CPIE »,
- Constituer une plateforme d'élaboration de projets de portée régionale, relais des orientations définies par l'Union nationale des CPIE pour son réseau,
- Participer en liaison avec l'union au développement du réseau en repérant les situations favorables à la labellisation de nouveaux CPIE.

L'association se compose des associations labélisées Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de la région Occitanie (voir carte). L'URCPIE et les CPIE sont perçus par les partenaires comme des associations structurées, dotées d'une forte expertise et capables de mettre en œuvre des projets de portée régionale de qualité.

L'URCPIE Occitanie, en tant que telle, coordonne plusieurs programmes d'actions sur des enjeux & thématiques prioritaires : éco-gestes en entreprise et en habitat collectif, Trame Verte et Bleue, Zéro-phyto dans les collectivités, inventaire des mares et des amphibiens, lutte contre les plantes exotiques envahissantes (dont l'Ambrosie) ...

Sur leurs territoires respectifs, les CPIE d'Occitanie mobilisent leurs compétences et interviennent dans plusieurs domaines d'action qui permettent de :

Sensibiliser les publics

- Concevoir et animer des projets pédagogiques, écotouristiques et scientifiques
- Créer des outils (expositions, maquettes, publications, livrets, jeux, ouvrages)
- Animer des conférences, tables rondes et stands « grand public »
- Développer les sciences participatives et citoyennes (observatoires)

Accompagner les territoires

- Révéler le pouvoir d'agir des citoyens (jardiner au naturel)
- Animer des démarches participatives (concertation -Agenda 21- Osons Agir - DDmarche)
- Initier des projets de développement local (circuit court - agroécologie - famille à énergie positive – Défis class 'Energie – Territoire Zéro Déchet Zéro gaspillage – Territoire TEPCV)
- Interpréter et valoriser un territoire (sentiers pédagogiques - panneaux - expositions)
- Réaliser des expertises scientifiques et gérer des espaces naturels (Natura 2000, E.N.S.)
- Conduire des chantiers d'insertion professionnelle
- Accompagner les Etablissements scolaires en Démarche de Développement Durable (E3D)

Agir en réseau

- Animer des centres de ressources de territoire et des points infos citoyens
- Former les acteurs
- Participer à la gestion des territoires (CESE – Parlement de la Mer - SAGE - SCoT)
- Mettre en réseau les acteurs sur leur territoire (mutualisation de compétences).



11 CPIE EN OCCITANIE
2 ASSOCIATIONS
EN COURS DE LABELLISATION (n° 12, 13)



155 SALARIÉS*
3 500 ADHÉRENTS*
112 000 PERSONNES
SENSIBILISÉES*

* CHIFFRES 2017



Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

- 1 CPIE APIEU - Territoires de Montpellier
Mas de Costebelle - 842 rue de la vieille Poste
34 000 Montpellier - www.cpie-apieumontpellier.fr - 04.67.13.83.15
- 2 CPIE Bassin de Thau
Parc technologique et environnemental - Route des Salins
34 140 Mèze - www.cpiebassindethau.fr - 04.67.24.07.55
- 3 CPIE Bigorre Pyrénées
5 chemin du vallon de Salut - BP 123
65 201 Bagnères-de-Bigorre CEDEX - www.cpie65.fr - 05.62.95.49.67
- 4 CPIE de L'Ariège
Association des Naturalistes de L'Ariège - Vidallac
09 240 Alzen - www.ariegenature.fr - 05.61.65.80.54
- 5 CPIE des Causses Méridionaux
34 route de St Pierre
34 520 Le Caylar - www.cpie-causses.org - 04.67.44.75.79
- 6 CPIE des Pays Tarnais
Rue René Lencou
81 120 Réalmon - www.cpie81.fr - 05.63.34.09.90
- 7 CPIE du Rouergue
25 avenue Charles de Gaulle
12 100 Millau - www.cpie-rouergue.com - 05.65.61.06.57
Antenne à Rodez
- 8 CPIE Haut Languedoc
Les Bouldouires
34 330 La Salvetat sur Agoût - www.cpieh.org - 04.67.97.51.16
- 9 CPIE Pays Gersois
16 rue Delort
32 300 Mirande - www.cpie32.org - 05.62.66.85.77
- 10 CPIE Quercy-Garonne (Association AL País de Boneta)
Maison du Patrimoine Labarthe
82 160 Caylus - maisondupatrimoine-midquercy.org - 05.63.24.06.26
- 11 CPIE Terres Toulousaines
Association Reflets - 43, rue Bayard
31 000 Toulouse - www.cpieterestoulousaines.org - 05.61.47.51.22
- 12 MINE-RENE 30
155 Rue du Faubourg de Rochebelle
30 100 Alès - www.mine-rene30.org - 04.66.52.61.38
- 13 Réel 48
9 rue Célestin Freinet
48 400 Florac-Trois-Rivières - www.reel48.org - 04.66.45.17.46



II. Rapport moral

L'Assemblée Générale d'une association n'est pas une simple formalité, ni une pure contrainte institutionnelle. L'an dernier à Carcassonne, Vincent Labart, mon partenaire de coprésidence de l'Union Régionale des CPIE d'Occitanie, avait présenté un rapport moral qui était celui de l'Union Régionale Midi-Pyrénées. Le chemin parcouru depuis est considérable : où en sommes-nous un an après ? Voilà le vrai enjeu de ce rapport moral et de cette AG.

Sa composition et la présence de chacune et chacun des participants ici réunis donne la 1^o et principale réponse à cette question : oui, l'Union Régionale des CPIE d'Occitanie est devenue, au fil des jours de 2017 et depuis sa création le 20 janvier, une vraie réalité et une force agissante.

11 CPIE intervenants sur 10 départements de la Région mais aussi 2 membres associés en démarche de labellisation portant notre couverture à 12 départements, voilà la réalité d'aujourd'hui. Cette force, c'est près de 150 salariés sur le territoire régional, c'est près de 3500 adhérents, c'est plus de 120 000 personnes touchées par an : des citoyens, des scolaires, des élus et des agents de collectivité, des acteurs socio-professionnels, des entreprises.

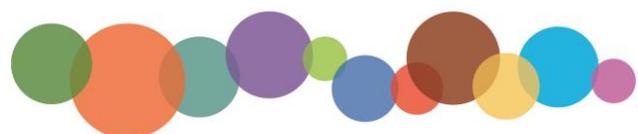
Créer une Union Régionale, c'était et c'est un véritable acte politique : s'engager, à l'échelle de notre Région Occitanie dans les batailles de la transition écologique et énergétique en déployant les valeurs et les forces constitutives du réseau des CPIE, tel est le défi que nous relevons au quotidien, professionnels et bénévoles. Notre charte, adoptée au congrès 2015 de l'Union Nationale, le rappelle : artisans du changement environnemental, à la fois dans des actions d'éducation à l'environnement et d'accompagnement des territoires, nous entendons développer et renforcer le pouvoir d'agir des citoyens, et ce dans une dynamique permanente d'action pour une transition juste.

Créer l'Union Régionale Occitanie, c'était et c'est se constituer en réseau pour développer des projets pertinents et efficaces sur l'ensemble du territoire régional. 2017 a été l'année de construction et de consolidation de cette ambition : mise en réseau des salariés des CPIE et montée en compétences, développement des échanges d'expérience, mutualisation des moyens, veille et représentation aux niveaux régional et national. Les actions qui en découlent font l'objet du rapport d'activités. Rappelons seulement les grands axes pour lesquels émergent désormais des actions d'ampleur régionale portées financièrement par l'URCPIE, et mises en œuvre par les CPIE sur leurs territoires d'intervention : biodiversité, jardin, plantes exotiques envahissantes, eau, santé-environnement, politique de la ville, restauration collective, développement durable des territoires, ...

Faire vivre et se développer notre Union Régionale, c'était et c'est construire une organisation dynamique prenant appui sur le Comité des Directrices et Directeurs des CPIE d'Occitanie, animé par le Directeur de l'UR : ce rapport moral tient à leur adresser nos félicitations et nos remerciements pour leur mobilisation, leur énergie, leur compétence. Elles, ils ont su, tout au long de cette année, effectuer le suivi opérationnel des programmes d'action (Trame Verte et Bleue, Zéro-phyto, COP 21, Ambroisie, OBSA), contribuer à la structuration de l'Union Régionale, faire émerger de nouveaux projets (économie circulaire, démarche « mon resto responsable », sciences participatives), agir au sein du GRAINE Occitanie, participer à la vie des instances et des actions de l'Union Nationale en partenariat et alliance avec la Fondation pour la Nature et l'Homme, engager la valorisation des actions et le développement des outils de communication de l'UR, faire vivre les partenariats régionaux avec nos interlocuteurs du quotidien (Région, DREAL, Agences de l'Eau...) et des partenariats techniques spécialisés en fonction des domaines d'intervention...

Mais créer et développer l'Union Régionale des CPIE c'est aussi faire vivre et se développer une vie associative dense, qui mobilise administrateurs et bénévoles des associations membres : l'impact de nos actions sur le territoire régional, et pour notre part sur le devenir d'une planète en grand danger, dépend de notre capacité à mobiliser conjointement des professionnels et des militants : mon rapport tient à rappeler que cette mobilisation, qui doit continuer à se développer, est une réalité et qu'elle constitue, plus que jamais, notre véritable force !

Vincent LABART et Vincent CALMETTES, co-présidents



III. Rapport d'activités

1. Vie associative et fonctionnement

a. Naissance de l'URCPIE Occitanie en 2017

Depuis 2015, les 7 CPIE d'ex-Midi Pyrénées et les 4 CPIE d'ex-Languedoc Roussillon ont conduit une réflexion visant à la fusion des organisations, en levant les craintes inhérentes à ce type de démarche. Cette réflexion a mis en évidence le partage des valeurs, une culture commune et des modes d'agir similaires. Les CPIE ont dès lors œuvré à **l'élaboration de nouveaux statuts** pour finalement créer l'Union Régionale des CPIE Occitanie, le 20 Janvier 2017. L'UR dispose désormais de nouveaux statuts et d'un nouveau siège social, ce qui a occasionné un certain nombre de changements et de mises à jour administratives (déclaration en préfecture, SIRET, RIB...).

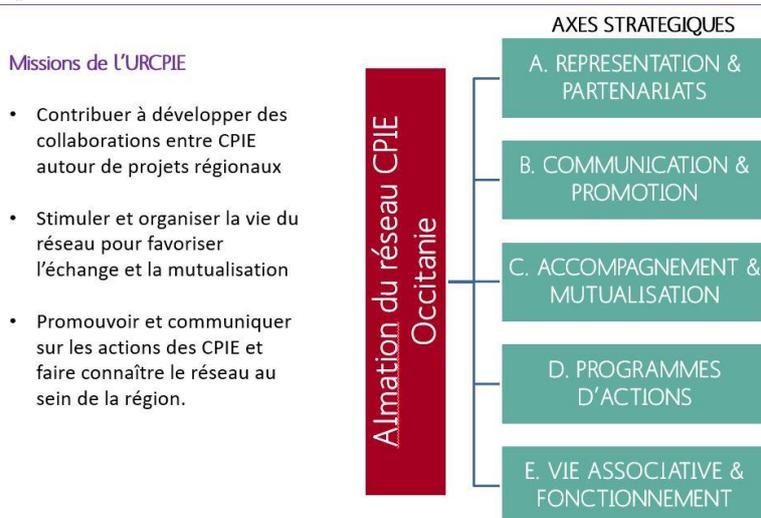
En terme de gouvernance, l'UR s'appuie sur deux instances principales :

- **L'Assemblée Générale** qui se réunit une fois par an et qui se compose de l'ensemble des membres CPIE ou membres associés
- **Le Conseil d'Administration** (cf. Annexe 1) : il est composé de deux représentants par CPIE (dont un administrateur et un représentant de la direction), désignés pour une durée de 3 ans. Celui-ci s'est réuni le 2 juin et le 17 novembre 2017. Le CA a désigné en son sein 2 co-présidents (V. Calmettes & V. Labart), une trésorière (ML. Tichit) et une secrétaire (H. Gauthier).

b. Structuration du réseau des CPIE d'Occitanie : un projet stratégique et un organigramme d'actions

En mars 2016, un poste de coordinateur a été créé (Etienne TISSANDIER) dont une partie du temps a été consacrée au rapprochement des associations et à la structuration du réseau des CPIE d'Occitanie à partir de 2017. Ce travail, qui s'est inscrit dans la continuité de la dynamique impulsée par les CPIE Midi-Pyrénées, a permis, en effet, quelle que soit la phase du projet – conception, mise en œuvre (mobilisation des acteurs locaux, communication...), évaluation – de faciliter la mise en réseau des salariés des CPIE et leur montée en compétence, le développement d'échanges d'expériences, la mutualisation de moyens, la veille ou la représentation de notre réseau au niveau régional et national.

Ce travail a également permis d'améliorer le fonctionnement et la visibilité de l'UR et de formaliser **un projet stratégique et organigramme d'actions** (cf. annexe 2) qui s'articule autour de 5 axes (détaillés ci-après) et qui sont déclinés dans un plan d'actions annuel pour lequel l'animation du réseau des CPIE est transversale :



Aujourd'hui, les CPIE et l'URCPIE ont besoin de poursuivre la structuration de leur organisation au niveau régional pour optimiser la pertinence et l'efficacité de leurs actions au sein des territoires. Ce travail de réseau à l'échelle Occitanie est donc indispensable pour :

- Faire émerger et initier des actions & programmes répondant aux enjeux des politiques régionales et locales
- Assurer toujours une plus grande qualité dans la mise en œuvre des projets
- Homogénéiser les projets tout en tenant compte dans les méthodologies d'actions des spécificités des territoires et des acteurs locaux
- Être au plus près des attentes des territoires et de l'innovation
- Toucher des publics plus divers socialement et dans leurs représentations de l'environnement
- Réaliser des économies d'échelles et mutualiser les compétences et savoir-faire

A partir de septembre 2017, l'URCPIE a décidé de recruter un directeur pour lui confier les missions suivantes :

- Animation du réseau et de la vie associative
- Représentation et développement de partenariats
- Veille territoriale et organisation de la communication
- Coordination de projets en réseau et accompagnement de projets
- Appui à la gestion administrative et financière de l'association

Le directeur, Boris LANDSBERGER-ISAAC, a été recruté en septembre 2017 en tant que salarié du Groupement d'Employeurs des Associations d'Environnement et est mis à disposition de ces membres à savoir les 11 CPIE d'Occitanie et l'UR. Le directeur est hébergé dans les locaux du tiers lieu de Limoux (11300) et du CPIE Terres Toulousaines à Toulouse (31000).

c. Outils de travail partagés

Afin de faciliter le travail à distance et le partage d'information, l'UR a mis place plusieurs outils collaboratifs :

- Une Dropbox et Google Drive pour partager des documents de travail et travailler à distance
- Des listes de diffusion pour faciliter la circulation d'informations (CODIR, socle commun...)
- Des tableaux de bord en ligne : contacts, agenda, financements, chiffres-clés

2. Représentations & partenariats

a. Objectifs et missions

Dans le cadre de son projet stratégique l'URCPIE s'est donnée une mission de représentation des CPIE dont les objectifs sont les suivants :

- Représenter les CPIE auprès ou au sein des instances nationales, régionales interrégionales
- Être force de proposition pour favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans la mise en œuvre des politiques publiques, des décisions ou des projets
- Positionner l'URCPIE en tant qu'interlocuteur privilégié des partenaires régionaux pour accompagner la mise en œuvre de leurs politiques publiques de développement durable, d'écologie territoriale ou d'EEDD

Cette action de représentation permet à l'UR :

- De porter la parole des CPIE d'Occitanie et d'en être le représentant unique
- D'être au plus près des préoccupations des pouvoirs publics et d'engager un dialogue permanent avec ces institutions.
- D'être à l'écoute des initiatives citoyennes et associatives
- D'être plus pertinent dans le choix des thématiques et des modes d'actions sur les projets.



Concrètement, cette action se traduit par :

- Une participation et une contribution active aux dynamiques de concertation ou de consultation régionales portées par la Région Occitanie, l'Etat ou ses établissements publics (ARS, ADEME, Agence de l'Eau...) : réunions officielles, ateliers de concertation, des cahiers d'acteurs, des comités de pilotage, des journées thématiques, des consultations...
- Des réunions régulières d'échanges et de concertation avec nos partenaires financiers directs : Région, DREAL, Agences de l'Eau, ...
- Une implication active dans des réseaux nationaux, régionaux et le développement de nouveaux partenariats

b. Réalisations 2017

En 2017, l'UR a participé à plusieurs instances de concertation, dynamique d'échanges et réseaux associatifs. Cette mission a été effectuée par le coordinateur / directeur de l'UR, les directeurs.trices des CPIE d'Occitanie et les administrateurs de l'UR :

Au niveau national pour l'UNCPIE

- Journée sur la dynamique de réseau UN / UR / CPIE (2 mars à Paris)
- Congrès de l'UN (29 et 30 juin, Landes)
- Commission « Développement durable des Territoires » (8 déc., Paris)
- Rencontres nationales du réseau des CPIE (15, 16 et 17 nov. à Branféré)
- Groupe de travail « Biodiversité » (1^{er} déc., tél)

En 2017, l'URCPIE a officiellement adhéré à la charte de l'UNCPIE et désigné Vincent CALMETTES comme représentant régional au sein du nouveau « comité de réseau » animé par l'UN.

Au niveau régional

- Région Occitanie : Lancement du SRADDET (2 octobre, Toulouse), CCES du PRPGD (21 nov à Montpellier), GT Economie circulaire du PRAEC (10 nov, Lézignan)
- Comité régional de la Biodiversité (14 nov. à Gruissan)
- Création de l'Observatoire de la biodiversité de Midi-Pyrénées (27 juin, Toulouse)
- Agence régionale pour la Biodiversité (20 mars, Montpellier + ateliers territoriaux du 7, 13 et 17 nov.)
- GRAINE LR & MP
 - Participation à l'inter CA (14 mars, 15 sept., 13 nov., 29 nov à Lézignan)
 - CA GRAINE MP (29 septembre, 30 octobre, 11 déc. à Toulouse)
 - Séminaire GRAINEs (11 et 12 mai)
- Dynamique territoire de concertation en EEDD (28 février, 12 oct. à Carcassonne)

Relations aux partenaires

- RDV avec la Région sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable - EEDD (30 nov. à Toulouse)
- RDV avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (7 mars à Lyon)
- RDV Agence de l'eau Adour-Garonne (29 mars, Toulouse)
- RDV Fédération régionale des Chasseurs pour le projet Naturobus (12 sept., Toulouse)
- Inauguration de l'école européenne de la transition écologique (27 octobre, Lahague)
- AGO & AGE de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (6 novembre, Toulouse)
- RDV avec 3PA sur la démarche « Mon Restau Responsable » (7 déc., Toulouse)

3. Communication & promotion

Dans le cadre de son projet stratégique, l'URCPIE s'est donnée pour objectifs de :

- Promouvoir en région et/ou inter régions, les valeurs, modes d'agir et domaines d'activités des CPIE



- Participer en liaison avec l'Union Nationale au développement du réseau en repérant les situations favorables à la labellisation de nouveaux CPIE

a. Communication & veille

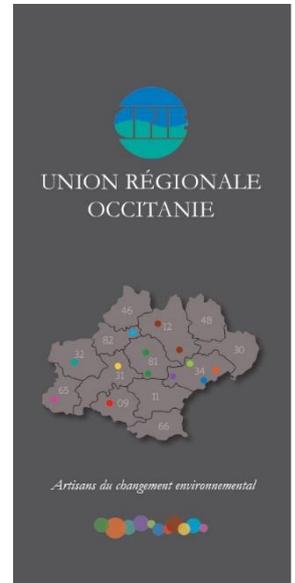
En 2017, la naissance de l'URCPIE Occitanie a constitué un temps fort des CPIE d'Occitanie qui a été relayé :

- Par les CPIE : <http://www.cpiebassindethau.fr/naissance-de-lunion-regionale-des-cpie-occitanie/>
- Dans les médias : presse écrite, réseau sociaux...
- Auprès de nos partenaires institutionnels et associatifs : Région, DREAL, DRAAF, ADEME, Agences de l'Eau, ARS, CBN, GRAINE, FREDON, CNFPT, AFB...

L'UR s'est focalisée en 2017 sur :

- La création d'une identité graphique
- Sur l'édition d'une plaquette de communication en 1000 exemplaires et diffusés au niveau régional et local par les CPIE :
- <http://www.cpiebassindethau.fr/wp-content/uploads/2017/02/Depliant-URCPIE-Occitanie.pdf>
- Un diaporama ppt de présentation générale

L'URCPIE a également organisé des rendez-vous avec la Région Occitanie (12 septembre et 8 décembre) et la DREAL Occitanie (4 novembre) afin de présenter l'UR, le label CPIE, ses activités, ses publics, ses thématiques, ses partenaires, ses domaines d'intervention etc...



b. Promotion du label

Actuellement, les CPIE d'Occitanie sont présents sur 8 départements et interviennent sur 10 territoires d'actions (Ariège, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne). Afin d'améliorer sa couverture et son maillage territorial sur la région Occitanie, l'URCPIE souhaite contribuer au repérage et à l'accompagnement d'associations pouvant prétendre au label CPIE dont l'attribution est gérée par l'Union nationale. A ce jour, deux associations ont fait part de leur intérêt :

- Le REEL48, réseau d'EEDD de Lozère, qui est d'ores et déjà engagé dans la procédure de labellisation
- La MNE-RENE 30 qui a décidé lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire de demander officiellement le label.

Ces deux structures seront associées progressivement à la dynamique de l'URCPIE Occitanie au cours de l'année 2018 et en fonction de leur progression dans la démarche de la labellisation.

4. Accompagnement & mutualisation

Dans le cadre de son projet stratégique, l'URCPIE Occitanie s'est donnée pour missions de :

- Favoriser les échanges et la mutualisation d'expériences et de moyens entre les CPIE
- Accompagner le développement de projets pour les CPIE Occitanie
- Contribuer au développement des compétences et à la consolidation des structures, des emplois et des activités

a. Socle commun

Le "Socle commun" correspond à l'ensemble des actions et des projets que les CPIE d'Occitanie ont en commun et qu'ils mènent sur leurs territoires respectifs en fonction de leurs outils et de leurs compétences ainsi que de leurs moyens techniques, humains et financiers.



Il a pour objectif de :

- Rendre visible à l'échelle régionale et auprès de nos partenaires les actions menées par les CPIE en terme d'accompagnement des territoires, de sensibilisation de publics et de coordination locale (dynamique de réseaux, mise en place de partenariats...)
- Favoriser le développement d'une culture commune entre les CPIE à travers des échanges de pratiques, d'expériences et la mutualisation de ressources
- Faire émerger des programmes d'actions d'ampleur régionale porté financièrement par l'URCPIE et mis en œuvre par les CPIE

De manière opérationnelle, le socle commun permet de définir :

- Une dynamique de mutualisation et de partage d'expériences (journées d'échanges, formations...) organisées par l'URCPIE
- Un cadre partagé sur lequel chaque CPIE peut s'appuyer pour construire et mettre en œuvre son plan d'action, et déposer ses dossiers ses demandes de financements

En 2017, cette dynamique s'est traduite par pour l'UR par :

Pour le socle commun « Jardinez au naturel » (cf. annexe 3) :

- Réunions d'échanges sur les outils et les actions menées
- Formation « Eco-jardin : Approfondissement et nouvelles techniques culturales » avec Frédéric BRENGARTH Formateur à Terre Vivante les 25 et 26 Septembre 2017 chez les Jardiniers de Tournefeuille – 31
- Réunions téléphonique de bilan les 9 et 20 novembre 2017

Pour le socle commun « Plantes exotiques envahissantes - PEE » (cf. annexe 4)

- Journée d'échanges et de travail autour des Plantes exotiques envahissantes à (27 janvier 2017, Toulouse)
- Journée formation du CBN PMP « PEE émergentes » (30 mai 2017 à Toulouse)
- Journée formation Chantier PEE avec l'URCPIE/CBN PMP (11 Octobre 2017, Castres)
- Réunion téléphonique bilan du 21 novembre 2017
- Suivi de la mise en œuvre du programme d'action PEE 2017
- Contribution à l'édition du livret « 10 Plantes exotiques envahissantes émergentes en Occitanie : Connaissance et gestion »

b. Mutualisation

Comité des directeurs.trices des CPIE d'Occitanie

Animé par l'UR, ce comité rassemble l'ensemble des équipes de direction des 11 CPIE d'Occitanie. Il a échangé régulièrement via une liste de diffusion et s'est réuni 6 fois dans l'année (3 fois au téléphone et 3 fois physiquement en lien avec la tenue d'un Conseil d'Administration) pour :

- Effectuer le suivi opérationnel des programmes d'actions (Trame Verte et Bleue, Zéro-phyto, COP21, Ambroisie, OBSA)
- Contribuer à la structuration de l'UR : projet associatif (valeurs, thématiques, publics, domaines d'intervention...) répartition des rôles (référénts, coordinateur, directeur...) et organigramme d'actions
- Faire émerger des nouveaux projets (économie circulaire, démarche Mon Restau Responsable, sciences participatives...)
- Être force de proposition pour le Conseil d'Administration





2018

Les CPIE artisans du changement environnemental



Catalogue de formations

Initié par les CPIE ex LR en 2017, ce catalogue de formation propose désormais 26 modules de formations mobilisant les compétences des CPIE d'Occitanie ainsi que des membres du CPIE Bassin de Thau autour de 5 axes :

- Travailler en réseau et communiquer ;
- Sensibiliser les publics (EEDD) ;
- Observer l'environnement (espèces et milieux) ;
- Accompagner les territoires ;
- Administrer, gérer.

Ces formations ont pour objectifs de professionnaliser, de faire monter en compétences et de former une diversité de publics sur l'ensemble du territoire national : responsables de structures, animateurs, éducateurs, chargés de missions, agents de collectivités, individuels, bénévoles, demandeurs d'emploi...

En 2017, deux réunions téléphoniques ont été organisées pour construire ce catalogue de formation (le 14 novembre, 7 décembre).

Le Groupement d'Employeurs des Associations d'Environnement (GEAE)

En 2016, les CPIE de Midi-Pyrénées ont créé un groupement d'employeurs afin de mutualiser le poste d'un coordinateur embauché en mars 2016 pour contribuer au développement d'actions et faciliter la gestion des dossiers financés par les fonds européens (FEDER). Avec la création de l'URCPIE Occitanie, les CPIE ont souhaité embaucher un directeur en septembre 2017 dont le poste est mutualisé entre les 11 CPIE via le GEAE.

« CPIE Tour »

Le nouveau directeur de l'URCPIE a commencé en septembre 2017 un « CPIE tour », c'est-à-dire des réunions téléphoniques et des visites des 11 CPIE d'Occitanie dans le but de se familiariser avec les équipes salariées, les lieux de travail et d'approfondir sa connaissance des activités, des territoires et les spécificités de chaque structure. Ces visites permettent également au directeur d'avoir des temps spécifiques avec les directions des CPIE pour échanger sur leurs projets stratégiques, leur gouvernance, les enjeux économiques, leurs partenariats, la gestion des ressources humaines etc...

Visites effectuées en 2017 : CPIE Bassin de Thau (34) et CPIE Terres Toulousaines (31)

5. Programme d'actions

Dans le cadre de son projet associatif, l'URCPIE Occitanie est amenée à porter des programmes d'actions coordonnés et mis en œuvre par les CPIE sur leurs territoires respectifs. Ces programmes correspondent à des actions d'accompagnement des territoires et/ou de sensibilisation des publics dans le domaine du développement durable ou de la transition écologique qui font l'objet de financements spécifiques en lien avec les politiques publiques régionales ou locales. Ils s'adressent à une diversité de publics : grand public, élus, socio-professionnels, scolaires, jeunes... En 2017, l'URCPIE Occitanie a porté 5 programmes d'action dont 4 sur le territoire régional ex Midi-Pyrénées (cf. annexes 5 à 8) :

c. Programme « S'engager après la COP21 » 2017-2018

Intervenants : 7 CPIE ex Midi-Pyrénées

Coordinateurs UR : CPIE Terres Toulousaines et CPIE Bigorre-Pyrénées

Partenaires financiers : Région Occitanie et FEDER

Partenaires techniques : Laboratoire LERASS





Ce projet intègre une approche innovante et expérimentale basée sur la communication engageante et vise à amener l'individu vers un changement de pratiques plus écologique, plus durables en adoptant des éco-gestes en matière d'énergie, d'eau, d'alimentation, de prévention des déchets, de mobilité, ou encore de jardin et de biodiversité. Le partenariat avec le Laboratoire d'Etudes et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales de l'université Toulouse 3 – Paul Sabatier, nous apporte une expertise pour la mise en œuvre de processus de communication engageante. Le but de ce travail est de voir si l'utilisation de techniques issues de la théorie de l'engagement amène une propension plus grande à l'évolution des pratiques des individus.

Ce projet a démarré début 2017 par une formation des salariés des 6 CPIE engagés dans l'action, durant trois journées sur la communication engageante et la relation avec les entreprises. Une autre journée centrée sur les interventions vers les habitants a aussi permis de construire une méthodologie commune. Chaque CPIE s'est engagé à mener l'action dans 4 lieux de vie et 4 lieux de travail. Dans chacun de ces lieux il est proposé aux individus de s'inscrire sur des défis.



d. Programme régional de connaissance et de valorisation des mares et des amphibiens de Midi-Pyrénées « OBSA » 2017-2018

Intervenants : 7 CPIE ex Midi-Pyrénées - LPO Lot - Nature Midi-Pyrénées - CEN Midi-Pyrénées
 Coordinateurs UR : CPIE du Rouergue et CPIE Pays Gersois
 Partenaires financiers : AEAG – Région – FEDER

Ce programme s'inscrit dans la continuité de projets engagés depuis 2011 dans le cadre d'une coordination des CPIE du Massif Central. Depuis 2015, il est mené sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées.

Il répond à 3 objectifs principaux :

- Poursuivre l'amélioration des connaissances scientifiques sur les mares (nombre, localisation, caractéristiques) et leurs indicateurs biologiques associés (amphibiens et coléoptères aquatiques),
- Accompagner activement la préservation, la conservation et la restauration des milieux aquatiques « mares »,
- Animer un programme de sensibilisation et de valorisation des connaissances, afin d'assurer une meilleure protection des milieux aquatiques.



En 2017, l'inventaire des mares a été poursuivi par 3 moyens de collecte de données : auprès des partenaires, en recensement direct, par le lancement d'un inventaire participatif. Fin 2017 environ 10 000 mares étaient recensées.

Une autre partie du programme consistait à poursuivre la collecte d'indicateurs écologiques :

- A travers l'étude des amphibiens, en poursuivant le programme Popamphibien pour connaître les évolutions des populations d'amphibiens sur le territoire,
- En améliorant la connaissance du peuplement batrachologique régional via un échantillonnage des "grenouilles vertes", en collaboration avec le CNRS,
- En récoltant des échantillons de coléoptères aquatiques pour déterminer la valeur écologique d'une mare.



Enfin un programme de sensibilisation des différents acteurs dans les territoires, citoyens, élus et techniciens, a permis de toucher plus de 400 personnes à travers différentes actions : sortie découverte, diaporama conférence, chantiers participatifs, visite de mares et conseils, diagnostics et accompagnement. De nombreuses actions de communication ont accompagné ce programme tout au long de l'année : articles de presse, site web, Facebook, twitter, émissions radio...

e. Programme d'action « Ambroisie et prévention des pollinoses » 2017-2019

Intervenants : 7 CPIE ex Midi-Pyrénées, CPIE Haut-Languedoc, FREDON Occitanie

Coordinateurs UR : CPIE de l'Ariège et CPIE Haut-Languedoc

Partenaires financiers : ARS Occitanie

Les ambrosies sont des plantes envahissantes dont le pollen, émis en août, est fortement allergisant. La forte expansion depuis 20 ans de ces espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pose un enjeu de santé publique avec des impacts sur la santé et les activités humaines. La forte expansion depuis 20 ans pose également un enjeu économique et environnemental. La lutte contre les ambrosies est devenue une priorité de santé publique au niveau national, la situation en Occitanie commençant également à devenir préoccupante.



En 2017, l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) a soumis un appel à projet afin de répondre à ses besoins de prévention, de lutte et de mettre en place des actions. Deux opérateurs conjoints ont été désignés : la FREDON Occitanie et l'URCPIE Occitanie avec une convention tripartite 2017-2019, la FREDON assurant la coordination régionale et la coordination départementale du 11, 30, 48, 66 et l'URCPIE assurant la coordination départementale du 09, 12, 31, 32, 34, 46, 65, 81, 82.

Les objectifs du projet sont de connaître la géographie des lieux d'implantation et l'évolution de leur progression, sensibiliser les populations aux risques d'allergie et d'envahissement, limiter le plus possible la progression de la plante. Plusieurs actions ont été mises en place en 2017 : la promotion d'un réseau de référents territoriaux ambrosie et l'organisation de formation, l'appui de l'ARS pour renforcer l'information et la sensibilisation des réseaux et du grand public, la promotion et la gestion des signalements de la plate-forme ambrosie.

f. Programme d'accompagnement et d'amélioration de la prise en compte de la Trame Verte et Bleue 2017-2018

Intervenants : 7 CPIE ex Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées

Coordinateurs UR : CPIE Quercy-Garonne et CPIE Bigorre-Pyrénées

Partenaires financiers : FEDER, Région Occitanie, AEAG, DREAL

Le programme d'accompagnement et d'amélioration de la prise en compte de la trame verte et bleue en ex-Midi-Pyrénées, porté par l'Union Régionale des CPIE Occitanie et réalisé en partenariat avec Nature Midi-Pyrénées, vise à une meilleure compréhension et à l'appropriation de cette politique publique par les élus, les socio-professionnels et les citoyens. Il bénéficie du soutien de l'Europe, de la Région Occitanie, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

7 CPIE sont parties prenantes : CPIE de l'Ariège, CPIE du Rouergue, CPIE Pays Gersois, CPIE Bigorre Pyrénées, CPIE Pays tarnais, CPIE Quercy Garonne. L'enjeu est d'informer largement sur l'intérêt à préserver et restaurer les continuités écologiques grâce à la sensibilisation des publics, la formation des acteurs socioprofessionnels, l'accompagnement de projets.



g. Programme « 0 phyto dans les collectivités 2017-2018 »

Intervenants : 7 CPIE ex Midi-Pyrénées

Coordinateurs UR : CPIE Quercy-Garonne et CPIE Pays Tarnais

Partenaires financiers : AEAG

Il s'inscrit dans la continuité du programme « Jardiner au naturel 2015-2016 » auprès des collectivités. Il a été mis en œuvre par les CPIE dans les départements de la Région Occitanie, couvert par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (Ex région Midi-Pyrénées excepté le Lot).

Ce programme a pour objectifs de :

- Conseiller et accompagner les collectivités afin de supprimer les produits phytosanitaires dans les espaces qu'elles gèrent et se mettre en conformité avec la loi, afin de contribuer à la préservation de la ressource en eau,
- Faire un bilan de la situation d'avancement dans les collectivités sur le bassin Adour Garonne (Ex Midi-Pyrénées),
- Proposer aux collectivités une démarche d'accompagnement adaptée,
- Informer et sensibiliser les habitants.

En 2017, 4 types d'actions se sont déroulées :

- Une journée de culture commune à Toulouse pour les CPIE,
- Une enquête régionale sur le zéro phyto dans les collectivités,
- L'accompagnement individualisé des collectivités,
- La sensibilisation et communication auprès des habitants dans les territoires.



L'enquête régionale sur le zéro phyto dans les collectivités

Elle a été réalisée et diffusée sur toutes les communes (1815) et les 7 départements, de septembre à novembre 2017. 16,75% de retours et une forte variabilité entre les départements.

Le constat :

- Plus de la moitié des communes ont engagé un diagnostic et un PAPPH (plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles)
- La mise en place des pratiques alternatives : désherbage manuel, binage et sarclage, paillage, couvert végétal.
- L'achat de matériel alternatif

Les besoins :

- Accompagnement technique (nouveau matériels, conseils de gestion communication auprès des habitants, formations auprès des agents et personnels) en particulier pour cimetières et terrains de sport
- Des aides financières pour l'achat de matériel
- Des journées techniques
- Des conseils par courriel, ou « sur site »

L'accompagnement individualisé des collectivités :

9 diagnostics et PAPPH (plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles)

La sensibilisation et communication auprès des habitants dans les territoires :

- 6 réunions auprès des collectivités,
- 21 actions auprès des habitants : réunions publiques, conférences, stands, émissions radios, médiathèques, foires aux plantes, actions en jardinerie ...
- Plus de 3250 personnes sensibilisées.



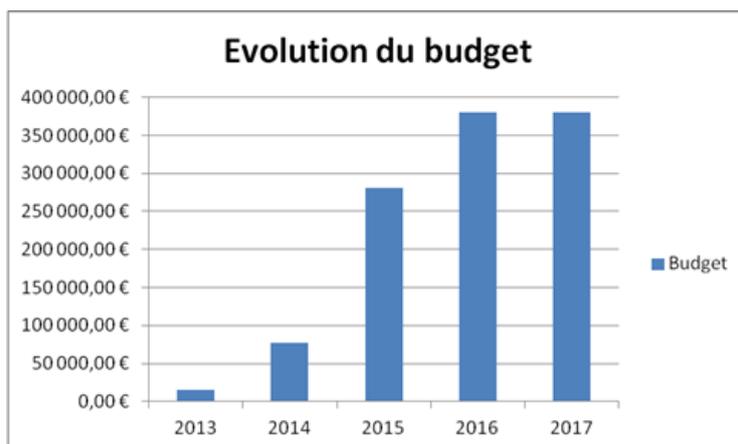
IV. Rapport financier

1. Comptes de résultats 2017

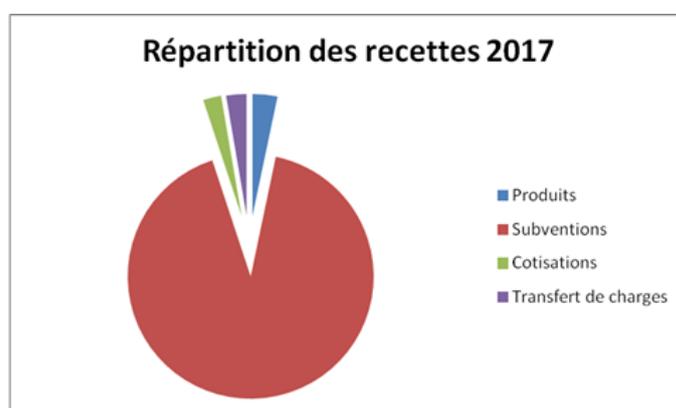
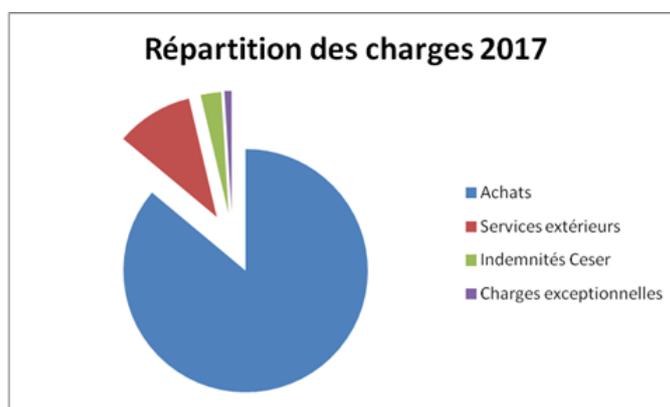
CHARGES	2017	2016	PRODUITS	2017	2016
60 - ACHATS	327 656,70	365 620,54	70 - PRODUITS	12 426,00	
Sous-traitance divers	322 142,01		GEAE (<i>Accompagnement technique et financier</i>)	12 426,00	
Prestations Mares	80 395,62	365 620,54			
Prestations TVB	54 698,42		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	347 702,25	365 620,54
Prestations Ambroisie	36 200,00		Agence de l'Eau Adour Garonne (Mares)	20 479,48	60 000,00
Prestations après COP21	96 811,65		Feder (Mares)	51 198,69	
Prestation Zéro phyto	36 536,33		Conseil Régional Occitanie (Mares)	10 239,74	
Prestations réseau	17 500,00		Feder Biodiversité (TVB)	36 875,34	75 289,27
Fournitures de bureau et informatiques	21,00		Conseil Régional Midi-Pyrénées (TVB)	3 072,95	20 900,00
Fournitures pédagogiques	5 493,69		Agence de l'Eau Adour Garonne (TVB)	9 218,84	16 411,25
			DREAL (TVB)	5 531,30	
61- SERVICES EXTERIEURS	108,78	105,97	ARS (ambrosies)	36 200,00	2 000,00
Assurance	108,78	105,97	Feder EEDD (Après COP21)	94 805,90	
			Région (Après COP21)	13 543,70	
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 255,24	3 988,17	Agence de l'Eau Adour Garonne (Zéro phyto)	36 536,33	
Imprimerie - Graphisme	186,00		Conseil Régional (réseau)	20 000,00	
Frais de déplacement	1 730,87	597,37	DREAL (réseau)	10 000,00	
Mission - Réception	5 028,21	205,54	Feder EEDD (jardins)		178 580,02
Frais de téléphone et postaux	194,45	479,68	ARS (alimentation)		2 000,00
Frais bancaires	5,71	5,58	BRGM (comité éditorial SIGES)		10 440,00
Adhésions, cotisations	110,00	200,00			
Personnel détaché (mise à disposition)	31 000,00	2 500,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	9 249,20	2 100,00
			Cotisations	9 000,00	2 100,00
64 - CHARGES DU PERSONNEL	10 168,22	9 514,40	Remboursement de frais	249,20	
Indemnités Ceser	10 168,22	9 514,40			
			76 - PRODUITS FINANCIERS	166,59	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 563,45		77 - PRODUITS sur exercice antérieur	165,35	
sur opération de gestion	31,00				
sur exercice antérieur	3 532,45		78 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		2 596,32
EXCEDENT / DEFICIT	125,22	602,18	79 - Transfert de charges	10 168,22	9 514,40
TOTAL charges hors contributions volontaires	379 877,61	379 831,26	TOTAL produits hors contributions volontaires	379 877,61	379 831,26
Contributions volontaires	58 000,00		Contributions volontaires	58 000,00	
Bénévolat valorisé	55 000,00		Bénévolat valorisé	55 000,00	
Mise à disposition locaux et matériel	3 000,00		Mise à disposition locaux et matériel	3 000,00	
Secours en nature	-		Secours en nature		
TOTAL charges avec contributions volontaires	437 877,61	379 831,26	TOTAL produits avec contributions volontaires	437 877,61	379 831,26



Les comptes de l'URCPIE ont très fortement évolué ces dernières années, passant en 5 ans de 15000€ à 380000€ au fur et à mesure que l'URCPIE a piloté des programmes pour le compte des CPIE de la Région.



Le **budget 2017** est équilibré à hauteur de 379 877,61 €, c'est-à-dire sensiblement le même montant que l'année 2016, avec un très léger excédent de 125,22€. 85% des **dépenses** sont composées de sous-traitance, dans le cadre de conventions de partenariats avec les CPIE, pour la mise en œuvre des différents programmes : mares, TVB, Ambroisie, COP21, Zéro phyto, animation du réseau ; soit environ 40 000€/CPIE. Les subventions de la DREAL et de la Région Occitanie pour l'animation et la structuration du réseau des CPIE d'Occitanie constituent une nouveauté. Le reste des dépenses correspond principalement à la mise à disposition du salarié du GEAE et au reversement des indemnités CESER au CPIE des Pays Tarnais pour la représentation de l'URCPIE dans cette instance. **Les recettes** sont constituées à 92% de subventions pour la réalisation des différents programmes.



2. Bilan 2017

ACTIF			PASSIF		
	2017	2016		2017	2016
Créances	628 721,29 €	178 562,16 €	Fonds propres	26 089,82 €	25 964,60 €
Clients	18 375,20 €		Report	25 964,60 €	25 362,42 €
Subventions à recevoir	610 346,09 €	178 562,16 €	Résultat exercice	125,22 €	602,18 €
			Fonds dédiés		
Disponibilités	111 921,87 €	150 906,88 €			
compte épargne	22 379,09 €	22 047,15 €	Dettes	359 978,37 €	303 504,43 €
compte courant	89 542,78 €	128 859,73 €	Fournisseurs	359 978,37 €	303 504,43 €
Compte de régularisation	0,00 €	0,00 €	Compte de régularisation	354 574,93 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	354 574,93 €	
TOTAL	740 643 €	329 469 €		740 643 €	329 469 €

Des fonds propres très faibles (autour de 26 000€) au regard de l'évolution du budget. Des subventions à recevoir pour l'année 2017 autour de 255 000€ (subvention globale pour les projets sur 2 ans 2017-2018). Des dettes à hauteur de 360 000€ dont 47000€ de 2016. L'Union Régionale des CPIE a une trésorerie qui se tend avec une répercussion importante sur celles des CPIE.

V. Orientations et budget prévisionnel 2018

1. Orientations 2018

a. Vie associative & fonctionnement

Les chantiers, engagés en 2017, doivent être finalisés en 2018 avec :

- La formalisation d'un projet associatif suite aux réflexions engagées en 2017 sur les valeurs, les thématiques, les modes d'agir, la gouvernance...
- L'élaboration d'une charte de fonctionnement (répartition des rôles entre CA, CODIR, Bureau, référents, directeur...)
- L'organisation de la gestion financière et comptable avec l'appui du CPIE du Rouergue : budget prévisionnel, saisie comptable, plan de charge, plan de trésorerie, désignation d'un commissaire aux comptes ...

b. Représentation & partenariats

En 2018, l'URCPIE souhaite poursuivre son action de représentation et de consolidation des partenariats :

- Au niveau national avec l'UNCPIE : alliance FNH, commissions DDT et SETE, comité de réseau
- Au niveau régional dans des instances officielles (CRB, PRPDG, CORALIM), les concertations régionales (SRADDET, H2O, REPOS...) et le GRAINE Occitanie
- Au niveau des relations partenaires : Région, DREAL, DRAAF, ARS, Agences de l'Eau, CBN...

L'UR s'est également donnée comme objectif de rechercher et de développer de nouvelles collaborations ou partenariats :

- Au niveau institutionnel : DRJSCS, DRAAF, ARS,
- Au niveau associatif : ATMO Occitanie, OC'NAT, Sciences Animation,
- Au niveau du privé ou de la recherche : UNICEM, INRA...



c. Communication & information

Amorcée en 2017 avec l'édition d'une plaquette, la communication est un axe que l'URCPIE Occitanie souhaite fortement développer en 2018 afin d'améliorer la visibilité de son action ainsi que celle des CPIE auprès des partenaires, du grand public et des médias. Cette action se traduira en 2018 par :

- L'élaboration d'une stratégie de communication partagée entre les 11 CPIE (message, cibles, objectifs, outils...)
- Le développement d'outils de communication adaptés (site Internet, newsletter, réseaux sociaux...) et l'élaboration d'un plan média / relations presse

L'URCPIE souhaite également se doter d'outils numériques et collaboratifs permettant :

- De faciliter l'échange et la circulation d'information entre les CPIE (Dropbox, Google Drive...)
- D'effectuer une veille informative et stratégique de qualité et efficace (Scoop It, Netvibes...)

Concernant sa couverture territoriale, l'UR souhaite également organiser le rapprochement avec le REEL48 et la MNE-REN E 30, en démarche de labellisation, afin de les associer à notre dynamique régionale.

d. Accompagnement & mutualisation

Pour 2018, l'URCPIE a prévu les opérations suivantes

- L'animation des socles communs « PEE » et Jardinez au naturel » et le développement de nouveaux thèmes tels que « centre de ressources » et « santé-environnement » (rédaction de fiche-action, schéma récapitulatif...)
- L'animation du comité des directeurs et le suivi du GEAE
- L'organisation des 1ères Rencontres régionales des CPIE d'Occitanie
- La coordination et la promotion du catalogue de formation
- L'accompagnement et le développement de nouveaux projets : politique de la ville, démarche participatives, mise en réseau des acteurs dans les territoires...
- Finalisation du « CPIE Tour »

e. Programmes d'actions

Pour les programmes d'actions en 2018, l'URCPIE Occitanie prévoit de :

- Réaliser l'année 2 et de finaliser les programmes OBSA, COP21, TVB et Zéro-phyto
- Réfléchir à la poursuite et au développement à l'échelle de l'Occitanie pour les programmes OBSA, TVB et EEDD pour les années 2019 et 2020
- Lancer le programme BIODIV D'OCC, 1^{er} programme impliquant les 11 CPIE d'Occitanie autour des sciences participatives et de la biodiversité végétale en partenariat avec Tela-Botanica (financements : AFB, Région Occitanie)
- Répondre à l'AMI du Plan Garonne pour l'appropriation culture et paysagère du fleuve



2. Budget prévisionnel 2018

CHARGES	Prévisionnel 2018	PRODUITS	OBSA	TVB	Ambroisie	COP21	Zéro Phyto	Biodiv D'Occ	Réseau	Prévisionnel 2018
60 - ACHATS	487 136,41	70 - PRODUITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,77	2 150,77
Prestations de service sur projet	477 845,41									
Prestations de service compa - CPIE12	3 400,00	formation							2150,77	2 150,77
Prestations de service Com - CPIEBT	3 000,00									
Prestation de services Site web	2 500,00									
Fournitures de bureau et informatiques		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	81 917,93	54 698,13	60 431,00	108 349,60	109 608,75	62 840,00	40 000,00	517 845,41
Fournitures pédagogiques		Feeder	51 198,69	36 875,34		94 805,90				182 879,93
Sous-traitance générale	391,00	Agence Française de la Biodiversité			60 431,00			23565		23 565,00
		ARS (ambrosies)					109 608,75			60 431,00
		Agence de l'Eau Adour Garonne	20 479,50	9 218,84						139 307,09
		DREAL Occitanie		5 531,00					15 000,00	20 531,00
		Conseil Régional Occitanie	10 239,74						25 000,00	74 514,74
61 - SERVICES EXTERIEURS	659,77	Conseil Régional Midi-Pyrénées		3 072,95		13 543,70				0,00
Assurance	159,77									16 616,65
Abonnements, seneur	500,00									
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	40 700,00									
Imprimerie - Graphisme	1 200,00									
Frais de déplacement	3 000,00									
Mission - Réception	2 000,00									
Frais de téléphone et postaux	200,00									
Frais bancaires	10,00									
Adhésions, cotisations	110,00									
Personnel détaché (Boris)	31 000,00									
Personnel détaché (GEGZA)	1 020,00									
Honoraires CAC	2 160,00									
64 - CHARGES DU PERSONNEL	2 500,00									
Salaires et charges										
Stagiaire	2 500,00									
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	75 - AUTRES PRODUITS GESTION								11 000,00
sur opération de gestion		Cotisations								11 000,00
sur exercice antérieur										
		76 - PRODUITS FINANCIERS								
		78 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
		79 - Transfert de charges								
EXCEDENT										
TOTAL charges hors contributions volontaires	530 996,18	TOTAL produits hors contributions volontaires	81 917,93	54 698,13	60 431,00	108 349,60	109 608,75	62 840,00	42 150,77	530 996,18
Contributions volontaires	58 000,00	Contributions volontaires								58 000,00
Bénévolat valorisé	55 000,00	Bénévolat valorisé								55 000,00
Mise à disposition locaux et matériel	3 000,00	Mise à disposition locaux et matériel								3 000,00
Secours en nature		Secours en nature								
TOTAL charges avec contributions volontaires	588 996,18	TOTAL produits avec contributions volontaires	81 917,93	54 698,13	60 431,00	108 349,60	109 608,75	62 840,00	42 150,77	588 996,18

Le budget 2018 est en augmentation car il intègre le nouveau programme d'action BiodivD'Occ, 1er projet à l'échelle des 11 CPIE.



VI. Annexes

1. Liste du Conseil d'Administration 2017
2. Organigramme d'actions 2017-2018
3. Socle commun « Jardiner au naturel »
4. Socle commun « Plantes exotiques envahissantes 2017 »
5. Programme OBSA 2017-2018 > schéma d'actions
6. Programme Ambrosie 2017-2019 > schéma d'actions
7. Programme Trame Verte et Bleue 2017-2018 > schéma d'actions
8. Programme Zéro-phyto 2017-2018 > schéma d'actions



Annexe 1. Liste du Conseil d'Administration 2017

Prénom et NOM	Représentant élu au titre de	Fonction CPIE	URCPIE
Jean-Michel DRAMARD	CPIE de l'Ariège	Co-président	Administrateur
Anne TISON		Directrice	Administratrice
Marie-Lise TICHIT	CPIE du Rouergue	Présidente	Trésorière
Marie Hélène JULHES		Directrice	Administratrice
Nicole PFLUGER	CPIE Terres Toulousaines	Administratrice	Administratrice
GAUTHIER Hélène & LEMONNIER Françoise		Co-directrices	Secrétaire
Vincent LABART	CPIE Pays Gersois	Président	Co-président
Sandrine LEPRUN		Directrice	Administratrice
Jim RONEZ	CPIE du Haut Languedoc	Trésorier	Administrateur
Aurélié MOUGEL & François PICAUD		Co-directeur.rice	Administrateurs
Vincent CALMETTES	CPIE de l'APIEU – Territoire de Montpellier	Co-président	Co-président
Bruno FRANC		Directeur	Administrateur
Jean – Charles BOUSQUET	CPIE des Causses Méridionaux	Président	Administrateur
Valérie BOUSQUEL & Anne FREVILLE-BOUGETTE		Directrice & coordinatrice	Administratrices
Annie FAVIER BARON	CPIE du Bassin de Thau	Présidente	Administrateur
Emilie VARRAUD		Directrice	Administratrice
Christian BESSIERE	CPIE Bigorre Pyrénées	Administrateur	Administrateur
Elizabeth TELLECHEA-LOPEZ		Directrice	Administratrice
Dominique RONDI-SARRAT	CPIE des Pays Tarnais	Présidente	Administratrice
Gérard MOLENAT & Emmanuel PERDRIOLLE		Directeurs	Administrateur
Bernadette CURATO	CPIE Quercy Garonne	Présidente	Administratrice
Nathalie GROSBORNE		Directrice	Administratrice

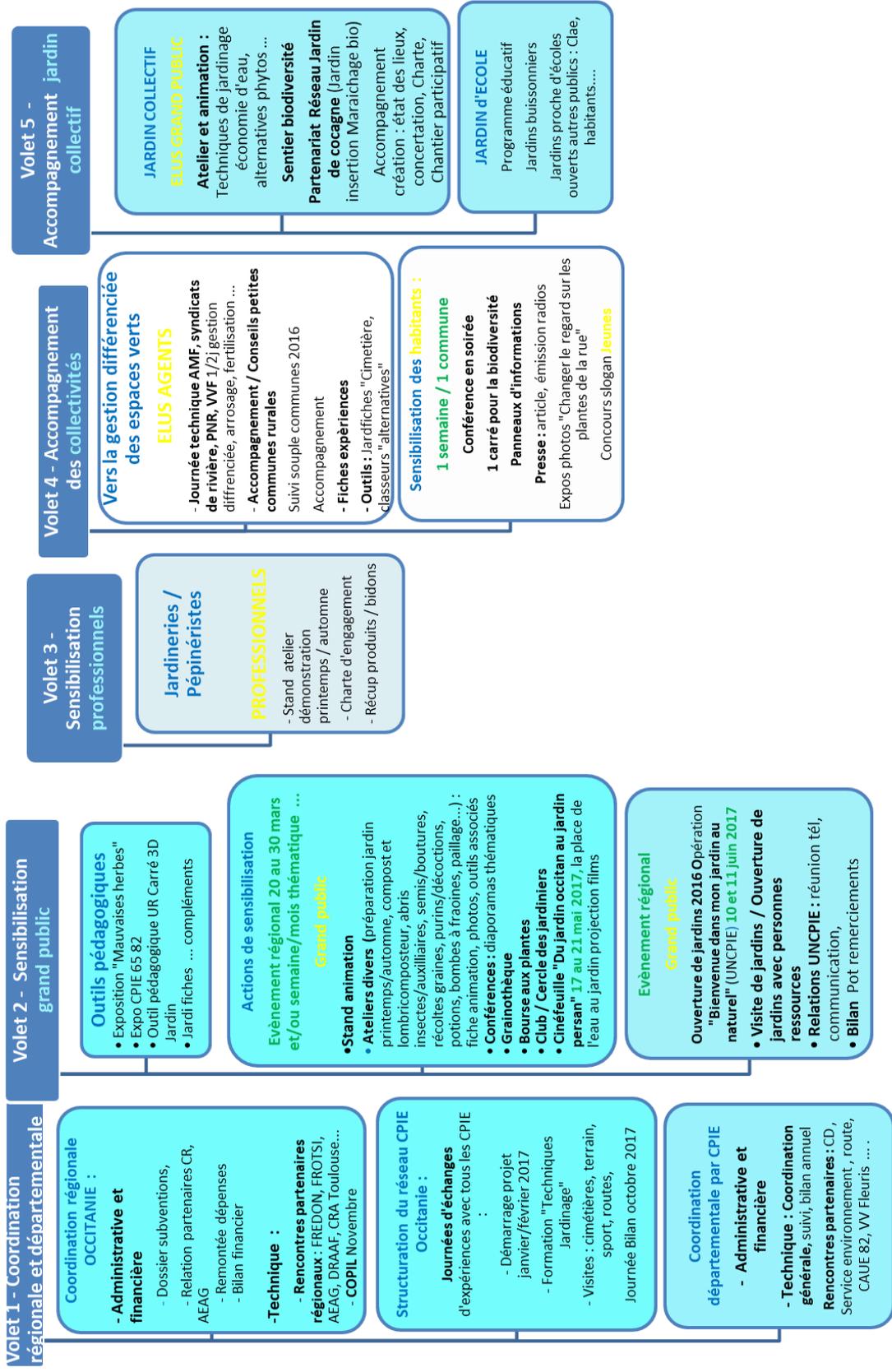


Annexe 2. Organigramme d'actions 2017-2018

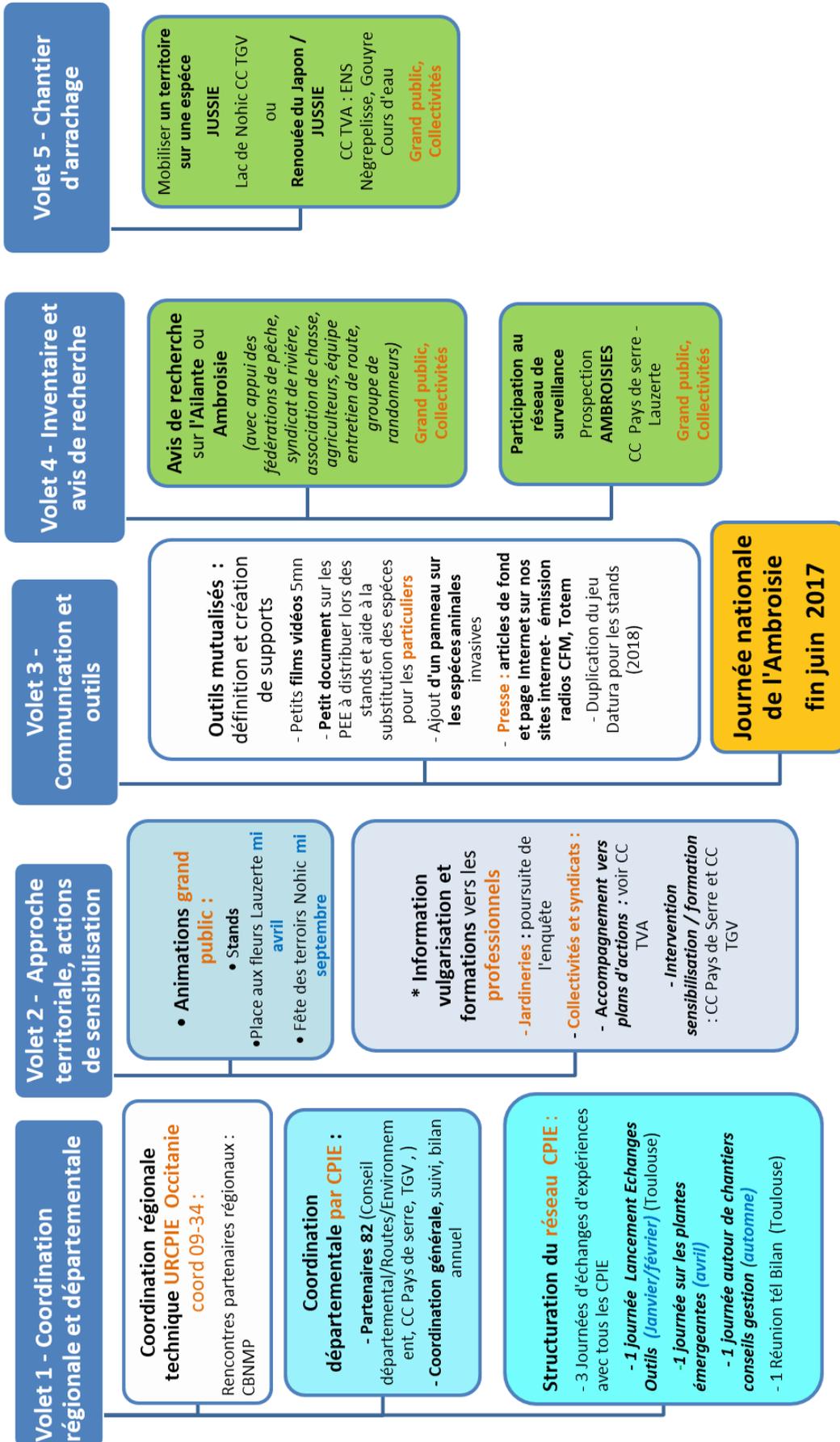
Axes stratégiques	Actions		Projets	
A. REPRESENTATION & PARTENARIATS	A1	REPRESENTATIONS NATIONALES	A11	UNCPIE
			A12	Autres (FNH...)
	A2	REPRESENTATIONS REGIONALES	A21	CESER
			A22	Comité régional de la biodiversité
			A23	Plan Déchets
			A24	ATMO Occitanie
			A25	GRAINE Occitanie
			A26	Espace de concertation EEDD
			A27	Autres
	A3	PARTENARIATS	A31	Fonds européens
				Région Occitanie
				Service de l'Etat (DRAAF, DREAL, DRICS...)
				Agences (AEAG, AERMC, ARS, ADEME...)
Autres institutions				
A32			Fédération ou association régionales	
A33	Autres			
B. PROMOTION & COMMUNICATION	B1	PROMOTION	B21	Développement du Label
			B22	Evènements
	B2	COMM & INFO	B21	Stratégie de comm / Relations médias
			B22	Site Internet et newsletter
B23	Veille informative			
C. ACCOMPAGNEMENT & MUTUALISATION	C1	SOCLE COMMUN	C11	Cœur de biodiversité
			C12	PEE
			C13	Jardin
			C14	Centre de ressources
			C15	Santé-environnement
	C2	MUTUALISATION	C21	Catalogue de formation commun
			C22	CODIR
			C23	GEAE
			C24	Autres
	C3	ACCOMPAGNEMENT	C31	Structuration / réseaux
			C32	GPEC / CRDLA Envnt
C33	Autres			
D. PROGRAMMES & OUTILS COLLECTIFS	D1	PROGRAMME D'ACTIONS	D11	Trame Verte et Bleue 2017-2018
			D12	COP21 2016-2018
			D13	Ambroisie 2017-2019
			D14	OBSA 2017-2018
			D15	Zéro Phyto 2017-2018
			D16	BIODIV'OCC
			D17	Autres
	D2	OUTILS	D21	Outil pédagogiques
			D22	Autres
E. VIE ASSOCIATIVE et FONCTIONNEMENT	E1	FONCTIONNEMENT	E11	Administration générale
			E12	Comptabilité et gestion fi
			E13	Equipe / ressources humaines
			E14	Autres
	E2	VIE ASSOCIATIVE	E21	Bureau / Co-présidents
			E22	Conseil d'Administration
			E23	Assemblée Générale / Adhérents

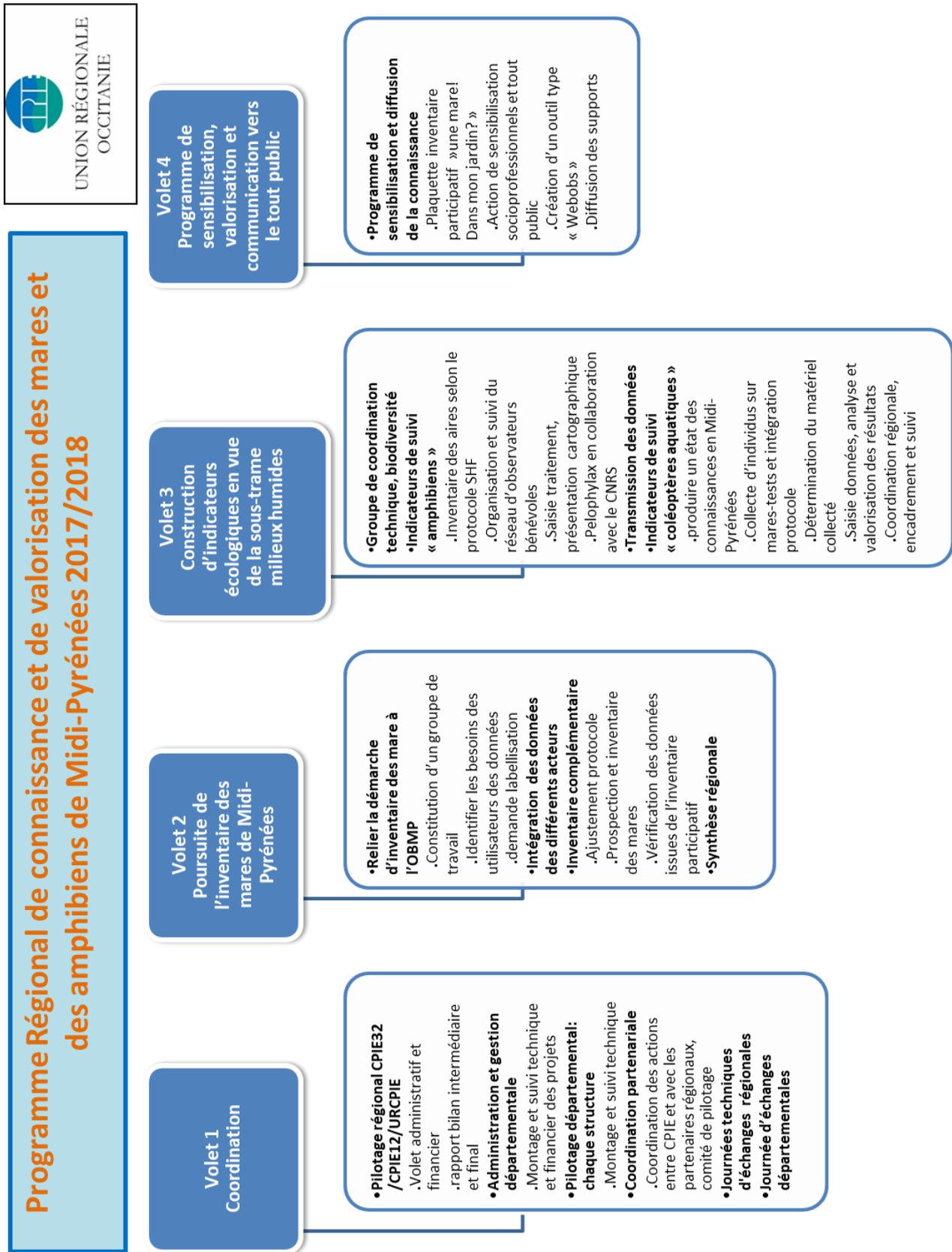


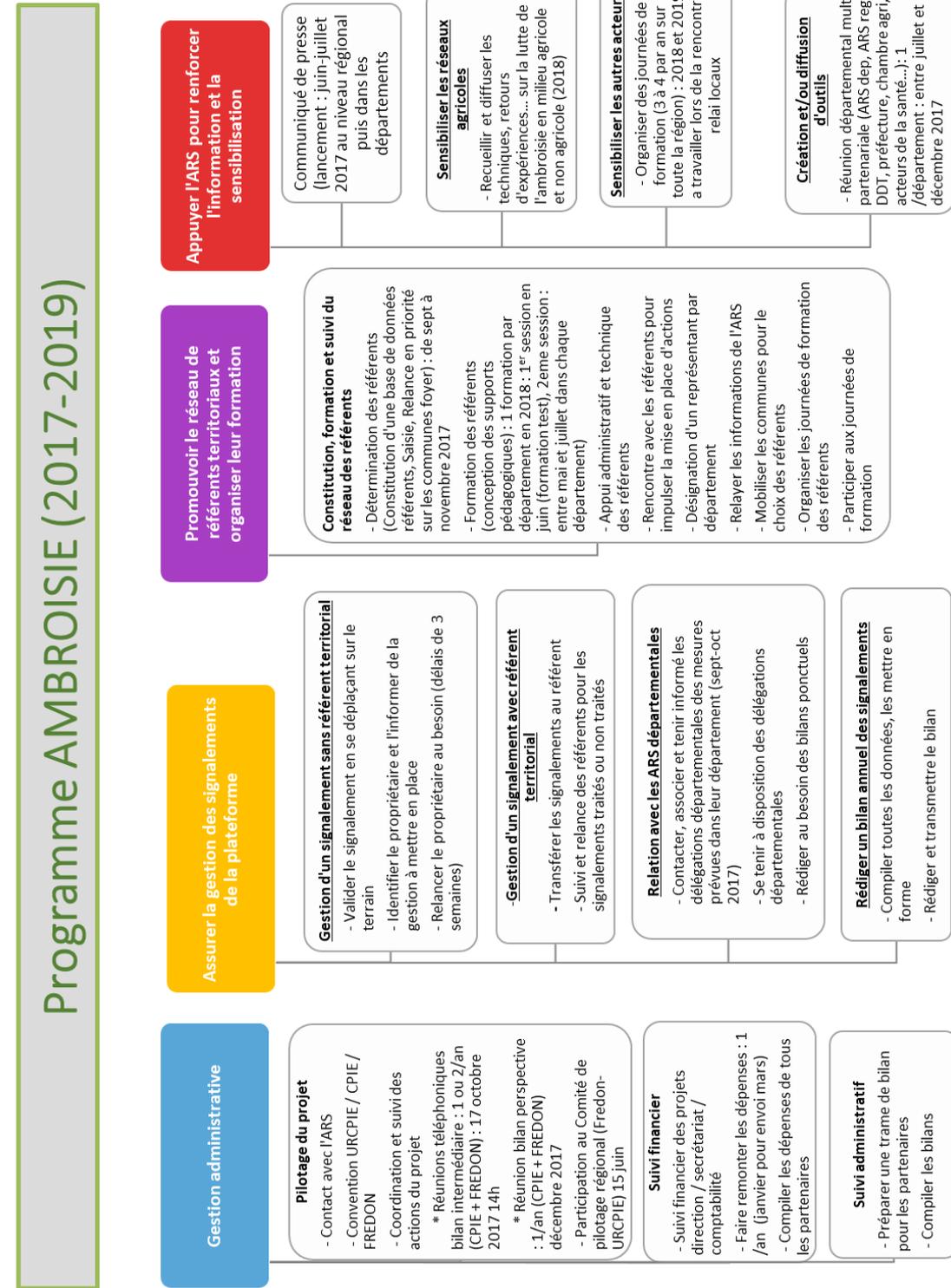
Annexe 3. Socle commun « Jardiner au naturel »



Annexe 4. Socle commun « Plantes exotiques envahissantes 2017 »

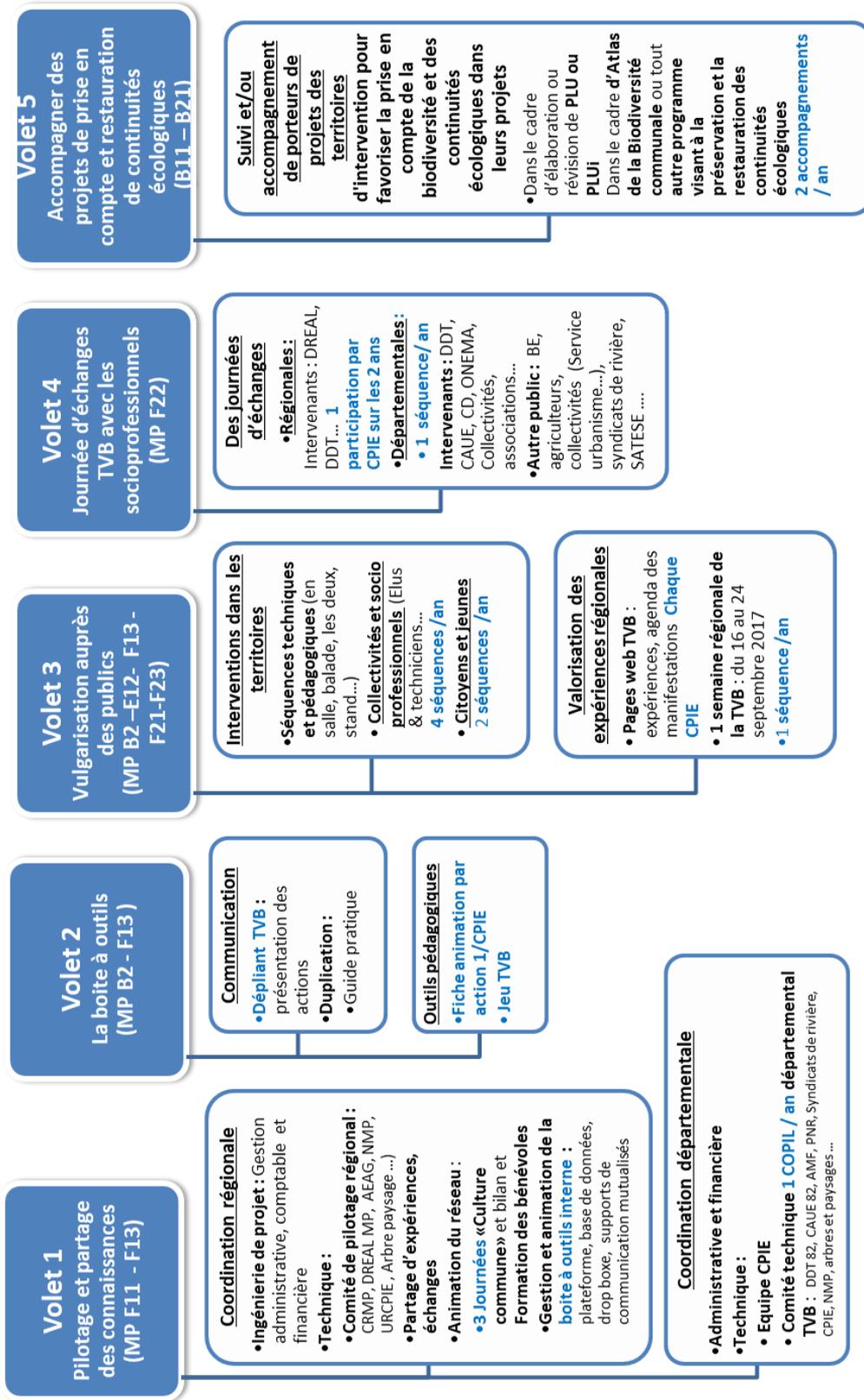


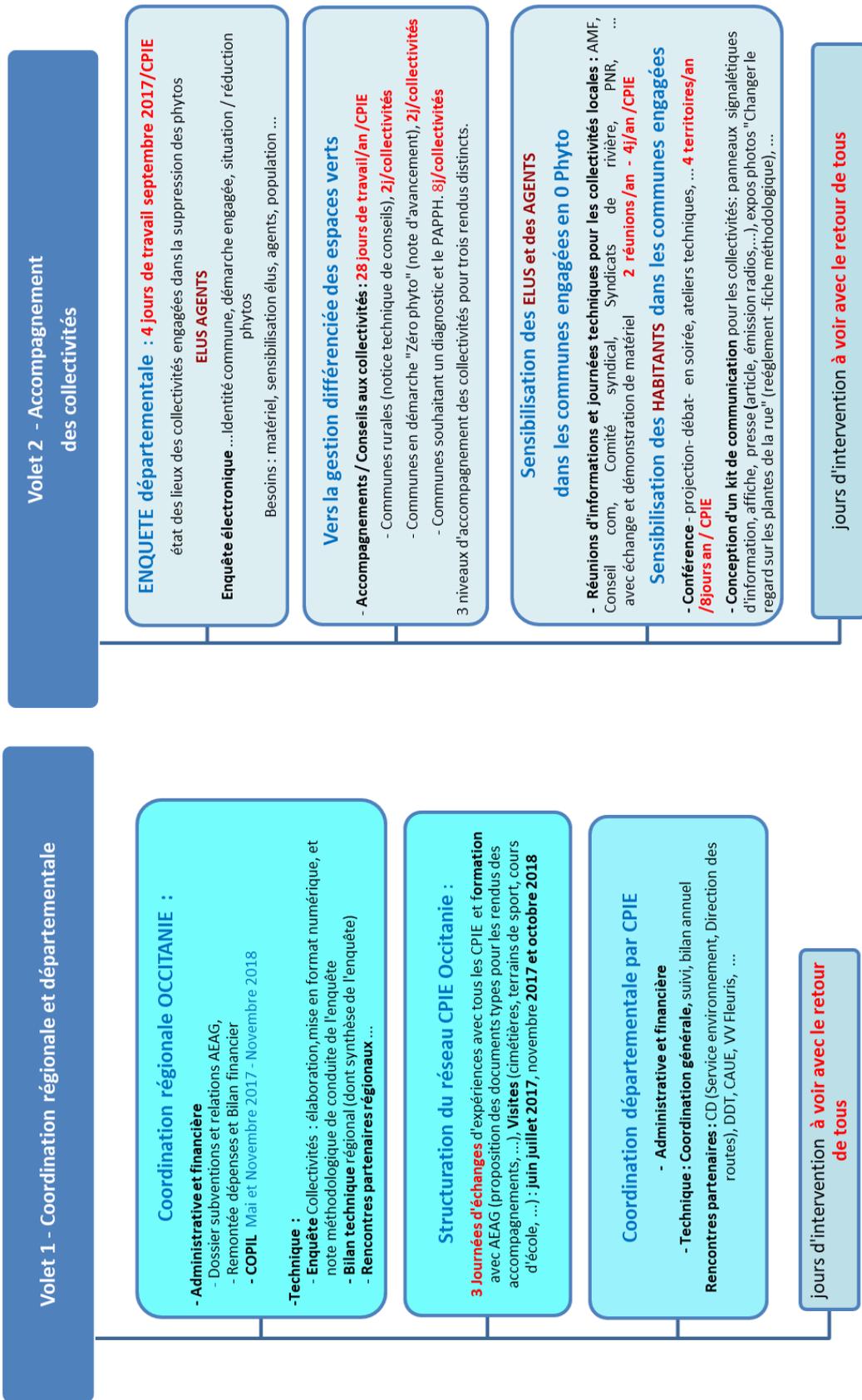


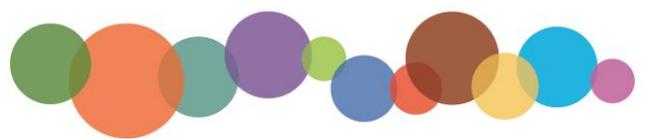




Programme d'accompagnement et d'amélioration de la prise en compte de LA trame verte et bleue en ex Midi-Pyrénées : acteurs dans les territoires... (2017-2018) Actions B11-B2-B21-E11-E12-F11-F13-F21-F23









UNION RÉGIONALE OCCITANIE



CONTACT :

16 rue Delort

32 300 Mirande

contact@urc-pie-occitanie.fr

tel : 06 80 80 28 03

Artisans du changement environnemental



Partenaires financiers



Partenaires techniques

